



UNIVERSITÄTS-
BIBLIOTHEK
HEIDELBERG

Francia. Forschungen zur westeuropäischen Geschichte
Herausgegeben vom Deutschen Historischen Institut Paris
(Institut historique allemand)
Band 8 (1980)

DOI: 10.11588/fr.1980.0.49931

Rechtshinweis

Bitte beachten Sie, dass das Digitalisat urheberrechtlich geschützt ist. Erlaubt ist aber das Lesen, das Ausdrucken des Textes, das Herunterladen, das Speichern der Daten auf einem eigenen Datenträger soweit die vorgenannten Handlungen ausschließlich zu privaten und nicht-kommerziellen Zwecken erfolgen. Eine darüber hinausgehende unerlaubte Verwendung, Reproduktion oder Weitergabe einzelner Inhalte oder Bilder können sowohl zivil- als auch strafrechtlich verfolgt werden.

NICOLE GRÉVY-PONS

PROPAGANDE ET SENTIMENT NATIONAL PENDANT LE RÈGNE DE
CHARLES VI:
L'EXEMPLE DE JEAN DE MONTREUIL*

«L'apparition de Jeanne d'Arc n'est pas un miracle,
c'est un aboutissement» (Bernard Guenée).

L'Etat en France, a-t-on dit, a créé la nation;¹ les serviteurs de l'Etat, surtout depuis le XIII^e siècle, ont joué un rôle de premier plan dans l'affirmation d'un certain patriotisme, convaincus comme ils l'étaient que les habitants du royaume formaient une communauté naturelle liée par un passé commun. La grande querelle qui opposa Philippe le Bel à Boniface VIII entre les années 1296 et 1302² suscita toute une série d'œuvres polémiques défendant face au pouvoir pontifical l'indépendance de la couronne de France, tant au spirituel qu'au temporel;³ «visant le pape d'abord, toutes par la même occasion atteignent l'empereur»⁴ en faisant du royaume de France au moins l'égal de l'Empire.⁵ Mais ce sont là, peut-on dire, querelles de clercs, querelles

* La recherche présentée ici a fait l'objet d'un exposé dans le cadre des conférences de l'Institut Historique Allemand de Paris et elle a bénéficié des remarques qui ont été faites par les assistants; que tous en soient vivement remerciés.

¹ Voir Bernard GUENÉE, *Etat et nation en France au moyen âge*, dans: *Revue Historique* 237 (1967) p. 17-30.

² Les relations de l'Eglise et de l'Etat au temps de Philippe le Bel ont suscité d'abondants travaux dont il serait difficile de faire une liste exhaustive. Voir la liste des principaux d'entre eux dans Georges DE LAGARDE, *La naissance de l'esprit laïque au déclin du Moyen Age*, I. Bilan du XIII^e siècle, Paris 1956, p. 189 s.

³ Cf. *ibid.* p. 210: «Les vieux auteurs gallicans ou leurs émules protestants ne se trompaient pas lorsqu'ils plaçaient en tête de tous leurs recueils les pièces capitales de la querelle bonifacienne. Celle-ci peut être considérée à juste titre comme l'introduction à la politique religieuse des temps modernes. — Elle ouvre d'abord la porte au gallicanisme, mais elle a une portée plus profonde encore (. . .) Les avocats du «prince» mettent avec un rare bonheur le doigt sur les revendications fondamentales de l'Etat moderne en face de la société religieuse: souveraineté sur les biens et les personnes, exercice exclusif de la justice, autonomie absolue de la législation, voire (cette revendication est encore confuse) contrôle de la vie spirituelle de la nation. — Ils esquissent ainsi les premières tentatives de l'Etat pour retrouver sa pleine personnalité, cette personnalité que la scolastique définissait d'un mot splendide: l'unité de la domination des actes.»

⁴ Gaston ZELLER, *Les rois de France candidats à l'Empire. Essai sur l'idéologie impériale en France*, dans: *Revue Historique* 173 (1934) p. 294.

⁵ La «*Disputatio inter clericum et militem*», un des textes les plus célèbres de la querelle, présente les arguments suivants: Charlemagne, ayant attribué l'Empire à l'Allemagne mais reconnaissant le rôle éminent joué par le royaume de France, décida que ses descendants, en France, régneraient par droit héréditaire et qu'ils ne seraient soumis à l'autorité d'aucun chef temporel. D'ailleurs, les Français descendent de réfugiés troyens et ils n'ont donc jamais été sous l'autorité du pape ni de l'empereur. Même si ce dernier fait était historiquement faux, comme il est notoire que les rois de France ont gouverné leurs états pendant plusieurs siècles en toute indépendance, celle-ci est maintenant acquise par droit de prescription. Dans son important traité «*De potestate regia et papali*», le dominicain Jean de Paris ajoute qu'en France l'empereur est un étranger.

d'idées. Quels étaient parallèlement les sentiments des habitants du royaume? Comment évoluèrent-ils au cours de cet immense affrontement de deux pays, la guerre de Cent ans, qui ne pouvait qu' »amener les hommes à penser en »Français« et en »Anglais« pour créer une apparence de »sentiment national«,⁶ ce sentiment qui assurément joue un rôle primordial dans l'existence de l'Etat. Or, comme le dit l'historien Bernard Guenée, »malgré Jeanne d'Arc et toute la littérature qu'elle a pu susciter, que savons-nous, au juste, du sentiment national en France à la fin du Moyen Age?«.⁷

Pour favoriser le développement de celui-ci auprès des habitants du royaume, le gouvernement depuis Charles V a suscité chez les serviteurs de la monarchie un grand effort de propagande et il est indéniable qu'ainsi »les propagandistes de la cause des Valois ont (. . .) contribué à la formation d'une conscience nationale au XV^e siècle«.⁸ Mais si l'affirmation d'un sentiment national a fait l'objet de nombreuses études,⁹ il n'en est pas de même de la littérature née de cet effort de propagande qui reste encore mal connue car ce sont surtout les ouvrages nés sous Charles VII qui ont été étudiés.¹⁰ L'humaniste Jean de Montreuil, secrétaire à la chancellerie royale sous Charles VI, appartient à la lignée de ces serviteurs de la monarchie, propagandistes de la cause française; cependant, si l'on connaît désormais assez bien son activité humaniste, son souci de recourir aux auteurs anciens, sa recherche d'un »beau« latin, en revanche on connaît encore assez mal son activité politique et son œuvre historique et polémique.¹¹

⁶ Peter LEWIS, *La France à la fin du Moyen Age. La société politique*, Paris 1977, p. 106.

⁷ L'histoire de l'Etat en France à la fin du moyen-âge vue par les historiens français depuis cent ans, dans: *Revue Historique* 232 (1964) p. 347-348.

⁸ LEWIS (n. 6) p. 106.

⁹ Voir la bibliographie donnée en tête de son ouvrage par GUENÉE, *L'Occident aux XIV^e et XV^e siècles. Les Etats*, Paris 1971, et celle citée par LEWIS, p. 554.

¹⁰ Peter LEWIS, *War Propaganda and Historiography in Fifteenth-Century France and England*, dans: *Transactions of the Royal Historical Society*, 5th Series 15 (1965) p. 1-21; André BOSSUAT, *La littérature de propagande au XV^e siècle. Le mémoire de Jean de Rinel, secrétaire du roi d'Angleterre, contre le duc de Bourgogne (1435)*, dans: *Cahiers d'histoire* 1 (1956) p. 131-146. – Sur les manifestations du sentiment national après la conquête lancastrienne, cf. notamment: Georges LEFÈVRE-PONTALIS, *La guerre des partisans dans la Haute Normandie (1424-1429)*, dans: *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes* 54 (1893) p. 475-521, 55 (1894) p. 295-305, 56 (1895) p. 433-508, 57 (1896) p. 5-54, 97 (1936) p. 102-130; A. BOSSUAT, *Le Parlement de Paris pendant l'occupation anglaise*, dans: *Revue Historique* 229 (1963) p. 19-40; Roger JOUET, *La résistance à l'occupation anglaise en Basse-Normandie (1418-1450)*, dans: *Cahiers des Annales de Normandie* 5 (1969); Yvonne LANHERS, *Deux affaires de trahison défendues par Jean Jouvenel des Ursins (1423-1427)*, dans: *Recueil de mémoires et travaux publiés par la Société de l'histoire du droit et des institutions des anciens pays de droit écrit* 7 (1970) p. 317-328. Le point de vue anglais est étudié par Christopher ALLMAND, *La Normandie devant l'opinion anglaise à la fin de la guerre de Cent ans*, dans: *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes* 128 (1970) p. 345-368. – Deux recherches récentes portent sur la période de Charles VI: Josette A. WISMAN, *L'éveil du sentiment national au Moyen Age: la pensée politique de Christine de Pisan*, dans: *Revue Historique* 522 (1977) p. 289-297; importante et riche de renseignements sur »le comportement politique des frontaliers« est l'étude de Claude GAUVARD, *L'opinion publique aux confins des Etats et des Principautés au début du XV^e siècle*, dans: *Actes des Congrès de la Société des historiens médiévistes de l'Enseignement Supérieur Public. Les Principautés au Moyen Age* (Bordeaux 1973), Bordeaux 1979, p. 127-152.

¹¹ Sur Jean de Montreuil, cf. en particulier: Antoine THOMAS, *De Joannis de Monsterolio vita et operibus*, Paris 1883; Karl Friedrich SCHMID, *Jean de Montreuil als Kirchenpolitiker, Staatsmann und Humanist*, Freiburg-im-Br. 1904; Alfred COVILLE, *Gontier et Pierre Col et l'humanisme en France au temps de Charles VI*, Paris 1935; André COMBES, *Jean de Montreuil et le chancelier Gerson*, Paris 1942; Gilbert OUY, *Le recueil épistolaire autographe de Pierre d'Ailly et les notes d'Italie de Jean de Montreuil*, Amsterdam 1966; Ezio ORNATO, *Jean Muret et ses amis Nicolas de Clamanges et Jean de Montreuil*,

Or celle-ci présente un multiple intérêt. C'est celle d'un historien autant que d'un propagandiste; dans la formation d'une nation et d'une conscience nationale, l'histoire tient une place fondamentale car il ne faut pas oublier qu' »il n'y a pas de nation sans histoire nationale«¹²; si les histoires nationales ont »comme rôle le plus urgent« de »soutenir la fierté de tout un peuple en lui rappelant ses toujours glorieuses origines«,¹³ le souvenir du passé a chez Montreuil un rôle complémentaire très précis: il doit servir à fouetter l'ardeur guerrière de ses compatriotes, comme nous allons le voir. Enfin, l'œuvre historique et polémique de Montreuil se situe dans les deux premières décennies du XV^e siècle, c'est-à-dire après le célèbre ›Songe du Verger‹, ›miroir des principales préoccupations et contestations du temps«, ¹⁴ celui de Charles V, et avant les nombreux traités ou libelles qui ont fleuri jusqu'à la fin du XV^e siècle, traités qu'elle a largement influencés;¹⁵ elle occupe donc une place chronologique privilégiée. Tout ceci justifie l'intérêt que peut présenter, dans l'œuvre de Montreuil, l'étude des principales idées directrices dans lesquelles s'exprime son sentiment national.

L'œuvre historique et polémique de Montreuil se marque essentiellement par deux traités: l'un adressé au Dauphin (›Regali ex Progenie‹, n° 219)¹⁶ avant d'être traduit et adressé à la noblesse de France (›A toute la Chevalerie‹, n° 220); l'autre s'élevant contre les prétentions du roi d'Angleterre à la couronne de France (›Traité contre les Anglais‹, n° 222, 223, 224). Il ne s'agit certes que de deux traités, mais chacun d'eux a été retravaillé pendant plusieurs années et est parvenu jusqu'à nous en différentes versions. Le premier existe en latin (›Regali ex Progenie‹) et en français (›A toute la Chevalerie‹, et ce dernier est lui-même subdivisé en deux versions).¹⁷ Le deuxième

Genève 1969; Peter POTANSKY, *Der Streit um den Rosenroman*, München 1972; Alexander Peter SACCARO, *Französischer Humanismus der 14. und 15. Jahrhundert*, München 1975; Pierre-Yves BADEL, *Le Roman de la Rose au XIV^e siècle. Etude de la réception de l'œuvre*, Genève 1980. Cf. aussi les articles suivants: G. OUY, Jean de Montreuil et l'introduction de l'écriture humanistique en France au début du XV^e siècle, dans: *Litterae Textuales. Miniatures, Scripts, Collections. Essays presented to G. I. Lieftinck*, IV, Amsterdam 1976, p. 55-61; Eric HICKS et E. ORNATO, Jean de Montreuil et le débat sur le Roman de la Rose, dans: *Romania* 98 (1977) p. 34-64 et 186-219.

¹² GUENÉE (voir n. 9) p. 123. Cf. aussi le passage qui précède: »Dès qu'elle prend conscience d'elle-même, une nation veut justifier son présent par son passé. Rien ne lui prouve mieux son existence que son histoire. En un sens, ce sont les historiens qui créent les nations«.

¹³ Ibid. p. 126.

¹⁴ François CHATILLON, Introduction au *Songe du Verger*, repr. anastatique de l'éd. BRUNET de 1731, dans: *Revue du Moyen Age latin* 13 (1957) p. V. – Sur ce texte dont l'importance doctrinale a été considérable puisqu'il a été repris par de nombreux auteurs gallicans jusqu'à la fin du XVIII^e siècle, cf. Jean-Pierre ROYER, *L'Eglise et le royaume de France au XIV^e siècle d'après le Songe du Vergier et la jurisprudence du Parlement*, Paris 1969; Jeannine QUILLET, *La philosophie politique du Songe du Verger. Sources doctrinales*, Paris 1977 (*L'Eglise et l'Etat au Moyen Age*, sous la dir. de Yves Congar, 15).

¹⁵ On trouve par exemple dans l'œuvre de Juvénal des Ursins des passages entiers qui proviennent de Montreuil; cf. Jean Juvénal des Ursins, *Ecrits politiques I*, éd. P. LEWIS, Paris 1978; et aussi THOMAS (voir n. 11) p. 27-29.

¹⁶ Les traités »politiques« de Jean de Montreuil ont été publiés récemment (Jean de Montreuil, *Opera II: L'œuvre historique et polémique*, éd. N. GRÉVY, E. ORNATO, G. OUY, Torino 1975). Je reprends dans cet article les numéros affectés aux pièces dans l'édition.

¹⁷ Il est possible qu'il ait existé un autre état du texte du traité en français; il n'en resterait aucune trace et on le connaîtrait seulement par le fait suivant: Guillebert De Mets, dans l'introduction historique de sa ›Description de la ville de Paris au XV^e siècle‹, a recopié quasi textuellement plusieurs passages du traité ›A toute la Chevalerie‹. Toutefois, trois variantes ne peuvent guère s'expliquer et peut-être faut-il alors envisager l'existence d'une autre version très légèrement remaniée du traité de Montreuil; cf. mon article, Jean de Montreuil et Guillebert De Mets, dans: *Revue belge de philologie et d'histoire* 58 (1980) p. 565-587.

existe en une première étape française, une deuxième étape latine, une troisième étape française, chacune de ces étapes ayant été remaniée plusieurs fois.¹⁸

Montreuil n'est pas le seul auteur à cette époque à écrire alternativement en latin et en français,¹⁹ mais je crois qu'on rencontre rarement une telle volonté de toucher systématiquement tous les milieux qu'ils soient cultivés (milieux de chancellerie) ou beaucoup plus ignorants (milieux militaires).²⁰ Un autre indice de cette volonté de propagande est dans la présence dans son œuvre d'un ›Résumé du traité contre les Anglais‹ (n° 226), qui lui-même existe en deux versions (on a envie d'ajouter »naturellement«!) et qui condense, comme son nom l'indique, les arguments du ›Traité contre les Anglais‹ dont il donne la table des matières. Cette œuvre, assez courte, était certainement destinée à une grande diffusion.

La première remarque que l'on peut faire concerne la chronologie des traités de Montreuil qui épousent assez étroitement les fluctuations de la situation politique française. En effet, comment se présente grosso modo l'œuvre historique et polémique de notre auteur? Le traité ›A toute la Chevalerie‹ comprend trois parties distinctes: une première, traduction du ›Regali ex Progenie‹ avec nombreux ajouts, puis deux digressions; l'ensemble peut être daté de 1406 à 1412.²¹ Le traité proprement dit est très historique: Montreuil entend raconter les exploits du passé dans un double but: 1) donner une preuve des capacités militaires françaises; 2) encourager par cela même la reprise de la lutte contre les Anglais. La première digression a un accent très belliqueux: Montreuil expose comment et pourquoi l'on doit combattre, tandis que la deuxième digression est plutôt axée sur les torts anglais dans la guerre.

Le ›Traité contre les Anglais‹ est, lui, beaucoup plus »diplomatique« qu'historique. Montreuil se sert de dossiers de chancellerie sur le contentieux franco-anglais pour montrer que le roi d'Angleterre n'a jamais eu un droit quelconque à la couronne de France; il se sert également de renseignements puisés dans les chroniques pour montrer que la domination anglaise en Aquitaine ne remonte guère à plus de deux cent cinquante ans et que depuis longtemps les rois d'Angleterre ont perdu tout droit sur la Normandie et les autres provinces de l'Ouest.²² En outre, le traité de Brétigny-Calais a été rendu caduc du fait que les Anglais n'en ont pas observé les clauses; d'ailleurs, ils ont commis tant de forfaitures que la confiscation de leurs possessions en France par

¹⁸ On trouvera le détail de l'élaboration des œuvres monstéroliennes dans: Jean de Montreuil, Opera II, p. 7-42.

¹⁹ En particulier Jean Courtecuisse, Jacques Legrand et bien sûr Jean Gerson ont rédigé leur œuvre tantôt en latin, tantôt en français, mais aussi Philippe de Mézières ou Alain Chartier qui sont presque des contemporains de Montreuil.

²⁰ Il est vrai que les milieux militaires, à cette époque, ignorent généralement le latin; mais plus encore d'après Montreuil, les nobles, surtout ceux de son époque, méprisent le savoir et l'activité littéraire et sont responsables par leur négligence de la perte d'ouvrages importants; cf. sa correspondance publiée dans Jean de Montreuil, Opera I: Epistolario, éd. E. ORNATO, Torino 1963, épîtres 157, lignes 4-12; 162, lignes 17-19; 184, lignes 22-27.

²¹ A propos de ces datations, comme de celles fournies pour le ›Traité contre les Anglais‹, cf. Jean de Montreuil, Opera II, Introduction.

²² Ces mêmes chroniques lui apprennent que Clovis, déjà, tenait son siège à Bordeaux. Dans le ›Songe du Verger‹ par contre, le rattachement de la Guyenne à la France n'était indiqué que depuis Charlemagne. Si Montreuil s'est certainement beaucoup servi du ›Songe du Verger‹, il s'en est donc aussi éloigné parfois. Un article sur ce sujet est actuellement en préparation.

Philippe VI de Valois puis par Charles V est on ne peut plus légitime; bref, il est inutile de traiter avec eux. L'ancêtre de ce traité remonte à 1413 et un des chapitres de la troisième étape porte la date de septembre 1416.

Or, si l'on regarde, même sommairement, une chronologie des rapports franco-anglais entre 1406 et 1418, date de la mort de Montreuil,²³ on s'aperçoit que l'œuvre monstérolienne rend compte de la situation française. La déposition de Richard II à la fin de 1399 met un terme aux espoirs de paix; par ailleurs, jusqu'en 1409 au moins, Henri IV doit faire face à des troubles en Angleterre (révolte de certains grands barons au début du siècle, révolte galloise, nouvelle guerre écossaise). En France, deux politiques s'affrontent alors: l'une, bourguignonne, veut en profiter pour obtenir la paix, l'autre, orléanaise, pour achever l'œuvre de Charles V – et Montreuil, incontestablement, partage ce dernier avis! Les quelques efforts tentés n'aboutissent pas. Après l'assassinat de Louis d'Orléans en novembre 1407, le déchaînement des passions et la guerre civile vont même susciter des appels aux Anglais, d'abord de la part de Jean sans Peur (c'est ainsi qu'en 1411 a lieu la première chevauchée anglaise en France depuis trente ans), puis de la part des Armagnacs: les tentatives de réconciliation furent des échecs (paix de Chartres mai 1409, de Bicêtre début 1411, traité d'Auxerre août 1412). Pendant toutes ces années, Montreuil encourage la reprise de la lutte anti-anglaise comme le montrent le ›Regali ex Progenie‹ et ›A toute la Chevalerie‹. Avec l'arrivée d'Henri V au trône d'Angleterre en avril 1413, les données du conflit se modifient, car Henri V reprend à son compte les revendications d'Edouard III et tente d'obtenir sinon la couronne de France, du moins l'ensemble des territoires qui ont appartenu autrefois aux Plantagenêts. Après la rupture des négociations, la première campagne anglaise en France aboutit à la grande défaite d'Azincourt (25 octobre 1415) qui n'eut toutefois aucun résultat politique immédiat. L'inaction des Armagnacs, le rapprochement avec Jean sans Peur et l'empereur Sigismond incitent Henri V à faire la conquête de la Normandie (août-octobre 1417). Il ne s'agit plus alors pour Montreuil d'exhorter au combat la chevalerie française pour mettre définitivement les Anglais hors du royaume; il lui faut par contre pousser en quelque sorte à la résistance en prouvant le tort des Anglais dans la guerre et leur mauvaise foi.

Notre auteur n'a pas attendu la reprise des hostilités franco-anglaises pour manifester une certaine fierté patriotique, et cela même si nous ne tenons pas compte de la fameuse querelle contre Pétrarque, manifestation de »patriotisme culturel«, telle qu'elle s'exprime dans les années 1395–1398.²⁴ Vers la même époque, on le voit composer une antienne à la gloire du célibat, mais où il est précisé: *Deus (. . .) qui nos*

²³ L'ouvrage qui donne la chronologie la plus complète sur la période qui nous intéresse ici est encore celui d'Edouard PERROY, *La guerre de Cent ans*, Paris 1945.

²⁴ Cf. Jean de MONTREUIL, *Opera I*, ép. 96, datable de 1395, 138, datable de 1397–1398, et 44, datable de 1404. Un exposé d'ensemble sur la querelle – dont le protagoniste principal est Clamanges (cf. notamment ép. IV et V, N. de Clemangiis *Opera Omnia*, éd. LYDIUS, Leiden 1613, II, p. 20–30) – est donné dans G. OUY, *La dialectique des rapports franco-italiens et l'humanisme en France aux XIV^e et XV^e siècles*, dans: *Rapporti culturali ed economici fra Italia e Francia nei secoli dal XIV al XVI. Atti del Colloquio italo-francese* (Roma, febb. 1978), Roma 1979, p. 137–155; voir aussi E. ORNATO, *La prima fortuna del Petrarca in Francia. I. Le letture petrarchesche di Jean de Montreuil*, dans: *Studi Francesi* 14 (1961) p. 201–217.

*mares, non feminas, catholicos, non infideles Francosque nasci, non barbaros voluisti.*²⁵ En mars 1401, donnant ses impressions à son ami Nicolas de Clamanges après un voyage en Allemagne, il conclut: *mea ut semper est opinio, liberalitate refertam, celive potentem temperie aut plenam gratiarum omnimode gentem super Francos invenies minime.*²⁶

Il est certain que Montreuil n'est pas le seul, à la même époque, à exalter son pays. Relevons simplement ce que dit Christine de Pizan dans son ›Livre du Corps de policie‹ qui date de 1407: *je tiens que de tous les pays de Crestienté c'est celui ou il fait communement meilleur habiter, et tant par la benignité des princes sans cruaulté comme pour la courtoisie et aimableté des gens d'icelle nacion.*²⁷ C'est aussi Jean Gerson qui s'exclame dans son sermon ›Veniat pax‹ prononcé le 4 novembre 1408: *c'est certain que la plus belle, la plus ferme, la plus estable partie de crestienté, c'est le tres crestien royaulme de France.*²⁸ Tous deux ont d'ailleurs mis leur plume au service de leurs convictions politiques; ils se sont efforcés de promouvoir l'accroissement du bien public, la concorde entre les différents états du royaume, l'union entre celui-ci et son souverain; tous deux ont célébré la dignité royale.²⁹ Il n'en reste pas moins que, parmi les humanistes notamment,³⁰ il n'y a guère que Jean de Montreuil pour s'être livré à un

²⁵ Opera I, ép. 36bis, lignes 18–20. Cette antienne est d'ailleurs communiquée à un ami de Montreuil, un humaniste italien dont on ne connaît que le prénom, Jacopo. La nationalité du destinataire de cette antienne laisse supposer que lui, du moins, n'était pas chauvin! – Les œuvres de Montreuil seront désormais citées de la manière suivante: ép. suivi du numéro de la pièce pour le recueil épistolaire, numéro de la pièce pour l'œuvre historique et polémique, suivis dans des deux cas du renvoi aux lignes de l'édition.

²⁶ Ep. 117, 98–100.

²⁷ Ed. Robert H. LUCAS, Genève 1967, p. 188.

²⁸ Œuvres complètes, éd. Palémon GLORIEUX, Desclée 1960–1973; VII, L'œuvre française, n° 396, p. 1117. Pour la datation du sermon, cf. LOUIS MOURIN, Jean Gerson, prédicateur français, Bruges 1953, p. 187–193.

²⁹ Cf. GAUVARD, Christine de Pisan a-t-elle eu une pensée politique? A propos d'ouvrages récents, dans: Revue Historique 508 (1973) p. 417–429; Gianni MOMBELLO, Quelques aspects de la pensée politique de Christine de Pisan d'après ses œuvres publiées, dans: Culture et politique en France à l'époque de l'Humanisme et de la Renaissance, sous la dir. de F. SIMONE, Torino 1974, p. 43–153. A ma connaissance, il n'existe pas d'étude d'ensemble sur la pensée politique de Gerson alors qu'abondent les études particulières sur tel ou tel aspect de sa pensée (pour une bibliographie des principales études consacrées à Gerson, cf. Louis B. PASCOE, Jean Gerson: Principles of Church Reform, Leiden 1973, p. 216–220).

³⁰ Le cas de Nicolas de Clamanges, par exemple, est assez complexe. Après son départ de la Cour pontificale en 1408, Clamanges se retire à l'abbaye de Fontaine-au-Bois en Champagne où il reste une dizaine d'années, à l'écart en quelque sorte des troubles. Parmi les nombreux écrits datant de cette période, il compose en 1410–1411 une ›Oratio ad Galliarum principes‹ (éd. LYDIUS, I, p. 169–174; pour la datation, cf. Dario CECCHETTI, Nicolas de Clamanges e Gerard Machet. Contributo allo studio dell'epistolario di N. de Clamanges, dans: Atti della Accademia delle Scienze di Torino 100 (1966) p. 136–193); il s'y élève contre la guerre civile en préconisant d'employer les armes plutôt contre les Anglais (*Ab Anglis saepe lacessiti, saepe laesi ac violati fuistis, illi hanc patriam ultro invaserunt, incenderunt, vastaverunt: oppida vi ceperunt, caedes innumeras fecerunt, praedas multas ac manubias asportarunt. Aequiusne erat contra illos pro irrogata iniuria rerumque repetitione bellum movere quam contra genus et patriam;* éd. LYDIUS, I, p. 173). – Mais c'est le même Clamanges qui en 1417 adresse à Henri V d'Angleterre une lettre-traité sur les devoirs du prince envers l'Eglise (ép. CXXXVII ›Quoniam Princeps Illustris‹, ibid. II, p. 347–353); vers 1420 il dédie son traité ›De lapsu et reparatione Iusticie‹ au duc de Bourgogne Philippe le Bon (Epistola dedicatoria, ibid. I, p. 37–40); plus tard, on le retrouve à l'Université de Paris alors aux mains des Anglo-Bourguignons. Certes, le principal bénéfice de Clamanges est à Bayeux, en Normandie, sous la souveraineté anglaise; ceci suffit-il à expliquer cela? On doit ajouter cependant que dans sa très longue ›Expositio super Ysayam‹ composée vers 1425, Clamanges s'en prend vivement au traité de Troyes et aux Anglais qu'il appelle ›les plus anciens et les

véritable effort de propagande: il n'a pas voulu rédiger une sorte de traité de gouvernement ou faire une apologie de la dignité royale, mais, plus simplement et plus profondément, il s'est efforcé de susciter un mouvement d'opinion aussi large que possible en faveur du royaume de France.

Le patriotisme de Montreuil s'exprime assurément dans une véritable haine des Anglais, coupables d'avoir voulu conquérir la couronne de France et, pour ce faire, d'avoir porté la guerre en France. Montreuil n'a pas de mots assez durs à leur égard, en dénonçant leur cruauté (*Mais puet estre que Dieux ne veult mie qu'ilz demeurent impugniz des grans maulx, inhumanitéz et cruaultéz qu'ilz ont fait a gens d'Eglise et a bons labourers et autres personnes simples et innocentes de tous aages, de tous estas et de tous sexes*),³¹ leur caractère agressif (*quant je voiz qu'ilz ne desirent riens tant que gaster et destruire ce royaume, dont Dieu le gart, et que a tous leurs voisins ilz ont guerre mortele, je les ay en tele abhominacion et haine que j'aime ceulz qui les heent et hez ceulx qui les aiment*);³² dans ces conditions, il n'y a rien d'étonnant à ce que se les Escoz et lez Galois, les Espaignos et cheux d'Irlande en estoient interrogiez, voire tous les aultres voisins desdiz Angloiz, ils tesmoigneroient lesdiz Angloiz estre gens intollera- bles, rigoureux et hays de leurs voisins.³³ Et Montreuil d'espérer que bientôt les Anglais souffrent chez eux les tourments qu'ils font subir à autrui,³⁴ tout en rappelant que déjà saint Jérôme appelait l'Angleterre *nutricem tirannorum*.³⁵

Les Anglais d'ailleurs ne sont pas les seuls à recevoir les foudres de Montreuil, qui dénonce notamment les mœurs barbares des Allemands; cette fois c'est Isidore de Séville qui vient à la rescousse de notre auteur, lui qui déjà écrivait: *Germanie gentes dicte, quod sint immania corpora immanesque nationes sevissimis durate frigoribus, qui mores ex ipso celi rigore traxerunt, feroces animis, et semper indomiti raptu venatuque viventes*.³⁶ Les Italiens ne sont pas mieux lotis, dont Jean de Montreuil dénonce à plusieurs reprises la fourberie; c'est ainsi que dans son vigoureux pamphlet

plus cruels de nos ennemis» (COVILLE, *Le traité de la Ruine de l'Eglise de Nicolas de Clamanges*, Paris 1936, p. 102). — Si l'on examine l'activité politique d'autres humanistes «réformateurs» comme Jacques Legrand ou Jean Courtecuisse, on s'aperçoit que le premier n'hésite pas à négocier directement avec les Anglais en 1412 au nom du parti armagnac (cf. EVENCIO BELTRAN, *Jacques Legrand O. E. S. A. Sa vie et son œuvre*, dans: *Augustiniana* 24 (1974) p. 153-156); quant au second, on ne saurait guère citer de lui que le sermon «Bonum michi» prononcé devant le roi le 29 mai 1413 pour défendre les réformes prévues par l'Ordonnance cabochienne (cf. GIUSEPPE DI STEFANO, *L'œuvre oratoire française de Jean Courtecuisse*, Torino 1969, p. 16-17 et 319-333).

³¹ 222, 617-621.

³² 220, 1141-1145.

³³ 222, 1270-1273.

³⁴ 220, 426-437: *veu par especial l'estat ou sont a present ceulx d'Angleterre, ausquelz, par divin jugement et par presaigne, il devroit sanz longue actente mescheoir par division entre eulx ou batailles d'estrangers et de dehors ou par les deux ensemble. Et entre les autres, une raison m'y meut le plus: que, comme les docteurs de s. Eglise, philosophes et autres saiges hommes sur toutes choses dampnent et detestent cruaulté et inhumanité, et per especial occision de gens, et il soit ainsi que, puis cent ans en ça, icculx Angloiz aient tué et fait mourir plus de crestiens que toutes autres nacions n'ont fait, il s'ensuit doncques qu'il leur mescherra et doit mescheoir par occisions, car, comme dist la sainte Escripiture: «Qui de glaive usera de glaive morra.»*

³⁵ Ep. 214, 106 (écrite en 1417-1418). Jean de Montreuil fait sans doute allusion au passage suivant de s. Jérôme: *Neque enim Britannia fertilis provincia tyrannorum, et Scoticae gentes...* (Epist. 133, 9).

³⁶ La dénonciation des mœurs germaniques se trouve dans l'ép. 117 (écrite en mars 1401), 68-91. La citation d'Isidore est tirée des *Etym.* IX, II, 97.

contre l'empereur Sigismond (écrit entre mars et novembre 1417), Montreuil rapporte: *›Sigismundum› cuidam viro gravi, sermone de Italia incidente, palam dixisse Ytalos omnes, cum sacratius iurant, ab eis cavendum esse magis, tuncque, ut aiebat, enitentibus decipere vehementius confidentem.*³⁷

Mais ce n'est pas uniquement par des réactions à la limite de la xénophobie que s'exprime chez Jean de Montreuil l'attachement à son pays. Notre auteur insiste beaucoup sur la prépondérance du roi de France.

A plusieurs reprises il emploie la célèbre formule: *›le roi de France est empereur en son royaume.*³⁸ On peut trouver principalement deux significations à cette formule. Elle peut tout d'abord vouloir dire que *››le roy ne tient de nullui fors de Dieu et de son espee› (. . .)*. Le roi n'est jamais vassal. Il se tient au sommet de l'échelle féodale et n'a personne au-dessus de lui, ce qui, bien certainement, est une façon d'établir l'excellence du pouvoir royal, mais en partant du système féodal. Progressivement cependant, la formule change de sens: aux XIV^e et XV^e siècles, les juristes tendent à substituer la notion de sujet à celle de vassal, c'est-à-dire que *›la base de la souveraineté est l'imperium à la romaine, la plenitudo potestatis qui s'impose sans conditions à tous ceux qui vivent dans le royaume (. . .) tous égaux dans la sujétion vis-à-vis d'un roi qui représente l'intérêt collectif.*³⁹

Montreuil emploie indifféremment la formule dans un contexte vassalique comme dans un contexte plus moderne. *Quelconque serement que un vassal face a un autre seigneur, le souverain est tousjours excepté (. . .) pour ce que du souverain seigneur l'ommage est lige, par especial du roy de France qui est empereur en son royaume.*⁴⁰ Par contre, dans un autre passage du même traité, toute référence à un système féodal est absente: *nous leur deismes que le roy de France ne donroit ne transporterait a quelque personne que ce feust la congnoissance de ses droiz royaulx et souverains, dont il use comme empereur en son royaume, pour quelque chose de ce monde, ne de ce qui touche interest de partie et ses subgiéz voulans avoir a sa souveraineté en derrenier ressort;*⁴¹ la souveraineté du roi ne se réfère plus à la situation du vassal comme dans le passage précédent, mais elle s'exerce sur les sujets du roi. Il est d'ailleurs significatif qu'au passage en latin, *rex Francie qui caput, qui imperator in suo regno dignoscitur, ex quo*

³⁷ 227, 123–125 (pamphlet *›Quatinus vestre›*, voir infra n. 49). C'est bien antérieurement à cette date de 1417 que notre auteur dénonce la fourberie italienne. Dans le recueil épistolaire, en effet, on trouve plusieurs autres allusions vengeresses du même ordre. Ainsi, en 1405, Montreuil écrit: *ad cautelam non tedeat illius maroniani carminis reminisci ›Bis iam Italos hostes en altera federa rumpi›* (ép. 22, 14–16); la même année, il emploie dans deux autres épîtres la même citation *›virgilienne›* (le vers exact est en réalité *bis iam Italos hostes; haec altera foedera rumpi*, Aen. XII, 582): ép. 26, 26; ép. 28, 5. Dans l'ép. 106 (vers 1400–1401), Montreuil utilise Salluste pour exprimer la même idée: *apud quos hec sententia publica locum habet, ›aliud in pectore, aliud in lingua promptum habere›* (ép. 106, 207–209; Catil. 10, 5). – Ces attaques de Montreuil contre les mœurs germaniques ou italiennes sont à replacer dans un certain contexte, car dénoncer la *›barbarie›* des uns ou la *›fourberie›* des autres est un véritable lieu commun de la littérature; je n'en donnerais ici qu'un exemple, tiré du Religieux de St-Denis: *Ytalorum more, astucia sperans hostem confundere* (Chronique du Religieux de St-Denis, éd. BELLAGUET, Paris 1839–1844, I, p. 332).

³⁸ A. BOSSUAT, La formule *›Le roi est empereur en son royaume.* Son emploi au XV^e siècle devant le Parlement de Paris, dans: *Revue historique de droit français et étranger*, série 4, 39 (1961) p. 380.

³⁹ Ibid.

⁴⁰ 222, 1384–1388; repris dans 224, 1277–1281. On trouve un passage similaire à 222, 1060–1064.

⁴¹ 222, 1222–1227; repris dans 223, 1062–1067 et 224, 1092–1097.

iniurie magnitudo et qualitas gravior est, correspondent les termes suivants de la version française: *le roi de France qui est seigneur cappital et souverain en toutes les parties de son royaume, et par ainsi est l'injure plus grande et moins a pardonner qui est faite de per de France a son seigneur lige et souverain.*⁴² La confusion est totale entre les deux aspects de la formule, tels que nous les avons distingués plus haut. Jean de Montreuil ne fait pas partie de ces juristes soucieux d'imposer dans un système encore féodal la notion d'*imperium* héritée du droit romain. Il est vrai que, dans cette période charnière que sont les XIV^e et XV^e siècles, la notion de sujet n'a pu se substituer que lentement à celle de vassal, et que toutes deux sont restées longtemps étroitement imbriquées.⁴³

Mais cela n'empêche pas de souligner l'accent mis par Montreuil sur l'excellence du pouvoir royal,⁴⁴ et du coup sur son corollaire: la notion de souveraineté attachée à la couronne de France, souveraineté dont le caractère intrinsèque est d'être inaliénable. A cinq reprises notre auteur souligne que *la souveraineté est aussi inseparable de la couronne de France, par comparaison, comme est d'un corps l'ombre.*⁴⁵ Qu'est-ce à dire? Que *le roy de France a son couronnement jure et promet de garder les droiz royaulx de sa couronne, et la couronne n'a point de plus grant droit que le droit de souveraineté et derrenier ressort. Il s'ensuit donques que le roy ne le doit ne peut aliener ne transporter.*⁴⁶ Cela entraîne ipso facto l'annulation de droit de tout traité qui concéderait au roi d'Angleterre la souveraineté sur des terres relevant précédemment de la couronne de France, et la justification de la reprise de la guerre par Charles V pour «récupérer» les territoires cédés aux Anglais.

Dans presque toute son œuvre polémique, Jean de Montreuil fait une large place au souvenir de l'hommage prêté par le roi d'Angleterre Edouard III. Celui-ci, après avoir prêté hommage à Philippe VI de Valois en juin 1329 pour le duché de Guyenne et le comté de Ponthieu et Montreuil, s'était vu réclamer par les conseillers du roi de France un hommage-lige; obligé pour des raisons internes de se montrer conciliant, Edouard III, en mars 1331, adressa d'Eltham des lettres patentes qui déclaraient solennellement que l'hommage précédemment prêté à Amiens devait être tenu pour lige, comme devraient l'être désormais tous les hommages à venir.⁴⁷ La teneur de ces lettres patentes est reproduite par Montreuil dans le traité «A toute la Chevalerie» et

⁴² 222, 936-939; 223, 721-723; 224, 766-769.

⁴³ Cf. notamment B. GUENÉE, Y a-t-il un Etat des XIV^e et XV^e siècles?, dans: *Annales. Economies, Sociétés, Civilisations* (1971) p. 399-400. L'auteur conclut ainsi: «Il ne faut pas dire qu'on passe aux XIV^e et XV^e siècles du temps du vassal au temps du sujet, mais qu'entre le temps du vassal et le temps du sujet, il y a eu, jusque vers le milieu du XV^e siècle, un temps du vassal et du sujet» (p. 400).

⁴⁴ Dans son célèbre sermon «Vivat rex» (7 novembre 1405), Gerson, lui aussi, insistait sur la prééminence du roi de France: *Toute poissance comme dit saint Pol est de Dieu, et qui resiste a poissance resiste a divine ordenance. Cecy a plus especial lieu en la poissance royale de France que ailleurs. Pour quoy? Pour ce, ou nom Dieu, que sa poissance est plus especialment approuvee et honnoree de Dieu que les aultres. Et comment? Pour ce que quant fit Remy Clovis le premier roy crestien, il l'oigni de la sainte ampoule encore par miracle, et le consacra en signe de la royale poissance et comme sacerdotale ou pontificale dignité* (Œuvres complètes. VII, n° 398, p. 1140).

⁴⁵ 222, 1053-1055; cf. aussi 222, 1397-1399; 223, 479-480; 224, 570-572 et 1290-1292.

⁴⁶ 222, 1069-1073. Cette formulation est reprise du «Songe du Verger»: *la couronne n'a point de plus grant droit que le droit de souveraineté et du dernier ressort: donques il ne peut aliéner* (I, 146; éd. BRUNET, p. 177).

⁴⁷ PERROY (cf. n. 23) p. 60-62.

dans toutes les étapes du ›Traité contre les Anglais‹; l'hommage est longuement mentionné dans le ›Résumé du traité contre les Anglais‹.

Mais surtout, car c'est symptomatique de la place accordée à l'hommage par Montreuil, ces lettres patentes sont également reproduites dans une courte missive qu'il adressa à l'empereur Sigismond lorsque ce dernier s'arrêta à Paris en mars-avril 1416 avant de se rendre en Angleterre (où d'ailleurs il conclut avec Henri V le traité d'alliance dit de Canterbury,⁴⁸ ce qui suscita une violente réaction de la part de notre auteur).⁴⁹ Cette lettre à Sigismond veut être la quintessence des arguments français qui s'articulent autour de deux points: 1) l'hommage prêté par Edouard III, *ex quo mirandum est prorsus, et stupendum quomodo, post talem ac tantam subieccionis ostensionem et recognicionem, idem rex Anglie non erubuerit sese vocare regem Francie, et de eadem re se vassallum confiteri ac dominum appellare*;⁵⁰ 2) la possibilité d'une succession féminine à la couronne de France: si elle existe, c'est aux descendants de la comtesse d'Evreux, fille de Louis X, qu'il appartient de régner; dans le cas contraire, Edouard qui ne pouvait justifier ses prétentions que par sa mère Isabelle, fille de Philippe le Bel, n'avait aucun droit.

Cette insistance apportée par notre auteur à rappeler l'hommage du roi d'Angleterre ne s'expliquerait pas si cet hommage n'était l'expression la plus éclatante de la souveraineté des rois de France sur les terres de leur royaume, souveraineté qui condamne à la confiscation de ses biens tout vassal rebelle.

La souveraineté liée à la couronne de France est signe également de l'importance de cette dernière qui *n'a ne recongnoist souverain ou monde que Dieu*.⁵¹ D'ailleurs, n'a-t-elle pas reçu directement du ciel ses armes, comme le rappelle brièvement Montreuil, en soulignant combien cette intervention divine rendrait encore plus scandaleuse la disparition des armes de France dans le cas d'un souverain anglais occupant le trône de France: *Soit aussi considéré le grant inconvenient, entre les autres, qui se feust ensuy se ledit roy Edoart feust venu a son entente du royaume de France: il est evidant qu'il n'eust jamais laissé les armes d'Angleterre, et ainsi eussent esté mortes et suffoquees les nobles et saintes armes de France, apportees du ciel par l'ange comme il est sceu et notoire*.⁵²

⁴⁸ Ibid. p. 209.

⁴⁹ C'est à cette occasion que Montreuil rédigea contre l'empereur un pamphlet très acerbe, le ›Quatinus vestre‹, qu'il adressa de manière très détournée: feignant d'être un de ses partisans, il lui adresse une pseudo-lettre d'un inconnu à l'Université de Paris; ›l'inconnu‹ avait pris connaissance d'un pamphlet dirigé contre l'empereur, pamphlet qu'il joignait à sa lettre. Sigismond se voit moqué de son indigence perpétuelle, se voit reprocher sa duplicité et ses manquements de parole, ses rodomontades, etc.

⁵⁰ 233 (Opera III, sous presse); ms. Leiden, B. U. Voss. Gall. F. 6, f. 94v.

⁵¹ 224, 286–287; c'est la traduction littérale du texte transmis par l'étape latine: *corona Francie, que superiorem in mundo preter Deum non cognoscit* (223, 196–197). La formulation s'est renforcée depuis la première étape française où Montreuil écrivait: *la couronne de France qui n'a ne recongnoist souverain en terre* (222, 364). Le ›Songe du Verger‹ mêlait ces deux formules: *le roy de France peut estre dit empereur en son royaume car il ne recongnoit souverain en terre, fors Dieu seulement* (I, 88; éd. BRUNET, p. 97).

⁵² 224, 418–423, repris de l'étape latine: 223, 324–329. Montreuil ne s'étend pas autrement sur la légende des fleurs de lys apportées à Clovis par un ange (une seule autre annotation dans son œuvre, 223, 1102–1103, se réfère aux fleurs de lys: *regis Clodovei regum Francie christianorum atque liliferorum primi*). Mais nombreux sont les auteurs aux XIV^e et XV^e siècles qui reprennent complaisamment cette légende popularisée par l'entourage de Charles V: Raoul de Presles, Jean Golein, l'auteur du ›Songe du Verger‹ aussi bien que plus tard Guillebert De Mets, Guillaume Créatin, Robert Gaguin; cf. à ce sujet notamment Marc BLOCH, *Les rois thaumaturges*, Paris 1961 (rééd.), p. 229–234.

Cette importance de la couronne de France est telle qu'aucun de ses héritiers n'a garde d'oublier ses droits, et notre auteur de se moquer du bien-fondé des prétentions d'Edouard au trône de France, puisque ce dernier ne les a mises en avant que longtemps après son couronnement.⁵³

Montreuil »prend la mouche«, si l'on peut dire, dès que le royaume de France ne lui semble pas considéré à sa juste valeur. Au retour d'un voyage en Gueldre dont nous ignorons la date, il s'arrête à Aix-la-Chapelle où il visite la chapelle de Charlemagne (*me (. . .) visitanteque sacram edem nostri sanctissimi atque beatissimi Caroli Magni*); sa hargne est grande alors de constater à cette occasion que, sur le buste-reliquaire de ce dernier, les armes de France sont sacrifiées à celles de l'Empire, *quasi Galliarum regnum modicum aut nichil esset*, alors que c'est grâce à la puissance franque que Charlemagne est devenu empereur: *ac non potius Francorum atque potentia imperium acquisisset*.⁵⁴ Désireux de ne pas laisser s'éterniser une telle injustice, Montreuil se hâte de faire parvenir à la municipalité d'Aix-la-Chapelle un court récit qu'il vient de composer sur les hauts faits de Charlemagne, le ›Perbrevis epilogus gestorum Karoli Magni‹.⁵⁵

Il faut noter à ce propos l'importance extrême attachée par Jean de Montreuil à la figure de Charlemagne, lui qui *tant fist par sa vaillance et haultes emprises que le royaume de France, que il trouva desja grant et puissant, il augmenta et acrut de deux foiz autant comme il estoit quant il vint au gouvernement d'icelui*.⁵⁶ Outre le ›Perbrevis‹ déjà mentionné, notre auteur consacre de nombreuses lignes dans les deux traités ›Regali ex Progenie‹ et ›A toute la Chevalerie‹ à exalter cet émule de l'empereur

⁵³ 220, 1341–1349: *Neantmoins icellui roy Edouart depuis toutes ces choses (l'hommage prêté à Philippe de Valois) prist le tiltre de roy de France. A belle heure s'en advisa, qui attendi six ans, comme dit est, et chascun an envoyoit son procureur a comparoir en Parlement comme il est acoustumé que chascun per de France le fait a chascun Parlement! Sy semble que en ceste partie il apparçut le jour a midy, car la couronne de France n'est mie de si petit poiz, se l'en tient y avoir droit, que on le doive si longuement mettre a nonchaloir et en obly, et, ainsi comme l'en dit, mettre en oreille de veel.* Montreuil reprend la même idée, mais de manière moins imagée, dans 223, 173–183 et 224, 378–389.

⁵⁴ Ep. 209, 2–12. La remarque de Montreuil est d'autant plus intéressante à relever qu'il est question ici du reliquaire offert vers 1350 probablement par l'empereur Charles IV et conservé au trésor d'Aix-la-Chapelle. Notre auteur, s'il ne décrit pas le buste-reliquaire lui-même, décrit ainsi la place respective des armes de France et d'Empire sur ce dernier: *super sanctuario seu coopertura capitis eiusdem Caroli dignissimi, que usque ad spatulas inclusive protenditur, arma Francie in fimbriis solum et superficietenus depingantur, in reliquis autem partibus superioribus predicti sanctuarii armis per omnia depictis imperii, quasi Galliarum regnum . . .* (6–10). Le commentaire de Montreuil sur le reliquaire avait déjà été signalé par Louis-Carolus BARRÉ et Paul ADAM, *Les armes de Charlemagne dans l'héraldique et l'iconographie médiévales*, dans: *Mémorial d'un voyage d'études de la Société nationale des Antiquaires de France en Rhénanie*, Paris 1953, p. 306 n. 147.

⁵⁵ 228, Opera II, p. 349–351. L'intitulé complet du traité souligne d'ailleurs que la puissance du royaume de France est pour quelque chose dans la conquête du titre impérial: *Perbrevis epilogus gestorum Karoli Magni, sua strenuitate ac regni Francie potentia quondam imperatoria insigniti maiestate*. Jean de Montreuil dit lui-même s'être arrêté à Aix-la-Chapelle et avoir visité le tombeau de Charlemagne (*Karoli Magni sarcophagus*) au cours de son ambassade en Allemagne à la fin de l'année 1400 (ép. 117, 25–29). Mais il est possible que, dans le cas présent, il s'agisse d'un autre voyage, car les données codicologiques et philologiques font postuler une date beaucoup plus tardive pour la rédaction du ›Perbrevis‹ et donc de l'ép. 209, lettre d'envoi du traité (cf. Opera II, p. 48–49).

⁵⁶ 220, 177–180; repris de 219, 119–121.

Auguste.⁵⁷ Montreuil rappelle toutes ses batailles victorieuses,⁵⁸ n'oublie pas de noter à la suite d'Eginhard que même les Ecossais le reconnaissaient pour maître;⁵⁹ mais il n'oublie pas surtout de signaler, à un moment où s'affermir la puissance anglaise, que Charlemagne appelait l'Angleterre »sa chambre«. ⁶⁰Tenant après Azincourt de reconforter un combattant, il écrit à son correspondant: *Caurasius, homme de petit estat, ne conquist il mie toute Angleterre ou il n'avoit quelque droit? Les Saxons pareillement la conquirent, et si fist depuis Canutus de Danemarche, comme fist le bastard Guillaume de Normendie a peu de gent; et si avoit fait Charles le Grant, dont maistre Jehan Boor, ung tres notable hystorographe d'Angleterre, appelle en ses hystoires le royaume d'Angleterre une chambre de Charlemagne.*⁶¹

Ce texte – rappelons-le, écrit après Azincourt – nous donne un bel exemple de l'inébranlable foi patriotique de Montreuil qui fait de lui un champion de la résistance anti-anglaise. Il est significatif d'ailleurs que la lettre continue ainsi: *Mais on ne trouveroit mie que, puis qu'il ot roy en France, elle fu conquise par estrangiers.*⁶² Le dernier reproche que l'on pourrait adresser au Prévôt de Lille est bien celui d'être défaitiste! Tant dans le »Regali ex Progenie« que dans »A toute la Chevalerie«, il s'en prend assez violemment à ceux qui préfèrent traiter – les traités sont inutiles avec qui ne tient pas ses promesses⁶³ – au lieu de combattre, alors que la puissance française permet tous les espoirs: *O quam pertinenter hoc in loco exclamatio conveniret adversus eos quiqui sint – quarum ignavia remanet – quominus, huius regni pensata integritate et incolarum subiectione fideli necnon iuvenum ac virorum fortium exuberantia, a prefata Anglie insula gallicane potencie subiectione consimilis redderetur!*⁶⁴

Montreuil ne peut admettre qu'il puisse y avoir soumission à une puissance étrangère: *oncques n'ot en ce royaume ne ja n'aura – se Dieu plaist – creature du plus grant au plus petit qui vouldist souffrir ou consentist jusques a la mort que Angloiz en*

⁵⁷ 228, 55–61: *Et quamquam Anneus Florus dicat Octavianum tot habuisse victorias ut triumphos posset contemnere, non est tamen quod legerim Octavianum quantum Carolus, bellis civilibus exceptis, personaliter militasse aut corporis proceritate pulcritudineque pariter ac viribus – brevis enim stature Octavianus fuit et valitudinarius – quoquo pacto debere Carolo comparari.*

⁵⁸ 219, 74–116; 220, 132–176; 228, 1–41.

⁵⁹ 219, 139–145; 220, 187–190; 228, 32–35.

⁶⁰ 220, 196–200: *et ainsi lors premierement fu conquise toute Engleterre des François, en tant, comme maistre Jehan Boor – ung grant historien d'Angleterre – recite, que Charlemagne appeloit celle isle d'Angleterre sa chambre, ce dont les Anglois se tenoient tres forment honnorés.* Dans une lettre à Nicolas de Clamanges écrite peu avant sa mort (ép. 214, 101–104), Montreuil cite à nouveau cette phrase de »Jehan Boor«, lequel n'a pas été identifié jusqu'à présent.

⁶¹ 221, 16–22.

⁶² Ibid. 22–23.

⁶³ On peut dire que l'ensemble du »Traité contre les Anglais« dans ses différentes versions est un exposé de la mauvaise foi et de la fourberie anglaises. Toutefois, un bon résumé de l'ensemble de l'argumentation est donné dans la première digression du traité »A toute la Chevalerie«: 220, 1049–1090.

⁶⁴ 219, 146–150; cf. également 220, 1036–1048: *la sepmaine que le roy Edouart morut (. . .) l'admiral de France et cellui d'Espagne furent en quatre ou cinq parties d'Angleterre ou ilz firent plusieurs tres grans et grieus dommages par feu et par occision et prinse de gens de divers esta. Et feroit on encores de jour en jour qui y vouldroit mettre peine et y entendre par bonne discrecion et advis. Pour quoy on se doit esmerveillier que ne scay quantes villes et chasteaulx que iceulx Anglois occupent en ce royaume, on ne recuevre et a recouvré pieça par bonne emprinse et diligence ainsi que dessus est ja touchié, car, comme disoit le duc de Milan, se chascune personne d'aage de ce royaume n'avoit gecté en Calais que une seule pierre, si seroit il inhabitable et rempli.*

*chief ou comme roy seignorist en France.*⁶⁵ Il est certain que notre auteur est mort à temps. Tué pendant les massacres bourguignons à Paris en juin 1418, il n'a pas connu le traité de Troyes qui lui aurait sans doute ôté bien des illusions . . .

Et si la France n'a jamais été conquise, et ne le sera jamais, *se Dieu plaist*, c'est bien grâce à la supériorité militaire française. Sans revenir sur le but même du ›Regali ex Progenie‹ et du traité ›A toute la Chevalerie‹ – raconter les exploits passés pour prouver la valeur française et ›donner un coup de fouet‹ aux opérations militaires –, on peut noter le magnifique sophisme par lequel Jean de Montreuil justifie cette supériorité: il y a encore trente ou quarante ans, dit-il en substance, les Anglais possédaient au royaume de France quatorze ou quinze comtés, plus de vingt-deux cités ou diocèses, trois à quatre mille châteaux ou forteresses, qui, aujourd'hui, pour la plus grande partie d'entre eux, appartiennent au roi de France: *Si convient ou que les Angloiz les aient donné au roy de France ou que les Francois les aient gaagniez sur eulx. Et il n'a point d'apparance que ilz les aient donnees, car Anglois ne sont pas si larges par les espaulles. Par quoy il s'ensieut et fault que on ait gaagnié lesditez villes et chasteaulx sur lesdiz Anglois par forche d'armes.*⁶⁶ Rien d'étonnant à cela puisque *les Françoiz ne se trouverent oncques contre les Angloiz un a un, deux a deux, .vii. a .vii., .xxx. a .xxx. ou tant a tant et sanz archiers que le plus souvent d'assez ilz n'en ayent eu le plus honorable et le meilleur.*⁶⁷

Dans ces conditions, quelles explications Montreuil fournit-il aux revers militaires français? Elles sont brièvement au nombre de trois.⁶⁸ 1) Comme déjà chez leurs ancêtres gaulois, les dissensions internes des Français sont cause de leurs déboires, car s'ils étaient unis, nul ne pourrait les soumettre.⁶⁹ 2) L'argent fourni par les aides doit être employé à meilleur escient: *il semble que, se les seigneurs et la chevalerie de France eussent bien regart a la prouesce de leurs predecesseurs, comme dit est, que deux ou troiz villes en ce royaume ne deussent pas tenir le parti d'Angleterre, ne si longuement demourer a estre conquises, (. . .) et mesmement qu'il a assez gens et argent en ce royaume pour ce faire, et trop plus grant chose, se ilz estoient bien employez;*⁷⁰ dans le ›Regali‹, notre auteur ironise même sur l'incapacité des chevaliers français, car, si l'on en jugeait par le poids des taxes dont ils accablent le peuple, on pourrait croire qu'ils

⁶⁵ 220, 533–536.

⁶⁶ 220, 962–967. Le même sophisme est repris dans la lettre au combattant: 221, 82–92.

⁶⁷ 220, 1176–1179; cf. également: *Et est vray qu'ilz ont eu de grandes et haultes journees; maiz je ne treuve pas qu'ilz en aient d'assez tant eu que nous avons* (220, 1170–1172).

⁶⁸ J'exclus celle fournie au début de l'épître au combattant: *Et touteffois ses jugemens (ceux de Dieu) sont si haulx et si imperscrutables que entendement humain ne les peut souffisamment considerer ne penser; qui souvent seuffre venir pertes et adversitez a ceulx qui ont bonne cause et qu'il ayme, et aux autres prosperité, qui depuis en sont pugniz plus griefvement* (221, 7–11). Dans toute l'œuvre monstérolienne, c'est la seule marque de fatalisme que l'on peut relever.

⁶⁹ 220, 1008–1010: (. . .) *la bonne chevalerie de ce royaume; laquelle, tant comme elle est bien d'accord et unie, le remenant du monde ne la pourroit soubzmectre, ce dit Cesar.* Ce dernier vient à nouveau à la rescousse de Montreuil lorsqu'il écrit à Clamanges au moment des troubles parisiens en 1417–1418: *Nequeo magna sine indignatione recordari Gallias olim ob civilia et plusquam civilia sua dissidia postque infinitas cedes Cesari submissas extitisse. De quibus tamen Cesar ipse in Commentariis belli gallici, sententialiter ait: ›Totius Gallie consensui totus non obsisteret orbis‹* (214, 325–329; De Bell. gall. 29, 6).

⁷⁰ 220, 417–424. Remarques semblables dans 219, 348–352 et 359–362; 220, 1099–1102.

sont en guerre avec le monde entier.⁷¹ 3) Les revers sont également dûs à l'impéritie du commandement et à une mauvaise stratégie: *entreprenez saigement et poursuivez viguerusement, car Angloiz ne sont pas gent a qui on se doive jouer d'armes ne invehir lachement; maiz toutesfoiz n'est pas leur puissance comparable a celle des François se ilz y vont par bon advis et bonne diligence et soubz cappitaine qui soit améz et doubtéz.*⁷² Les trois points que viennent d'être dégagés montrent à quel point la pensée politique de Montreuil est profondément novatrice. Contrairement à ce qui apparaît couramment dans les textes de l'époque, on ne trouve pas chez lui d'explication »morale«: les revers qui frappent les Français ne sont pas dûs aux vices des différentes couches sociales, ambition, orgueil, égoïsme, avarice, etc . . .,⁷³ mais ils ont des causes que l'on pourrait appeler »techniques«. Notre auteur apparaît ainsi, en quelque sorte, comme un des premiers penseurs »laïcs«, c'est-à-dire un des premiers à dissocier morale et politique.

Montreuil n'hésite pas à donner de nombreux conseils aux militaires.⁷⁴ Il souligne l'importance des archers dans les batailles: *ne ilz (les Anglais) n'ont gaignié les leurs (leurs combats) principalement que par l'empeschement et destourbier que les archiers ont donné a l'assembler: si a esté tres grant faulte que l'en n'y a pourveu cy arrieres, et sera encores plus qui n'y pourverra ou temps avenir;*⁷⁵ l'importance de l'effet de surprise: *que l'en les chevauchast diligemment et cautelement ainsi que autresfoiz a esté fait, sanz les combatre a jour nommé.*⁷⁶ Il n'hésite pas non plus à préconiser la politique de la terre brûlée, comme *Quintus Fabius le feist contre Hanibal.*⁷⁷ Il faut en quelque

⁷¹ 219, 415–419: *vos ipsi videritis, quibus profecto a paupere plebe per omnia paretur non minus quam si sclavi vobis forent, et vectigalibus opprimuntur veluti omnes gentes atque nationes armis prepotentibus subiugas faceretis aut inimici terra marique hoc regnum ambirent.*

⁷² 220, 1247–1252; cf. aussi 219, 363–369. Dans une lettre écrite au connétable Bernard d'Armagnac dans les premiers mois de 1416 (234, Opera III, sous presse), notre auteur déclare pareillement: *Et vous souviengne de trois ou quatre parolles et sentences des Anciens: Premierement, qu'on ne doit pas dire en armes après le fait: »je ne le cuidoie mie.« Secondement, qu'on doit plus doubter son duc – c'est a dire son chief en armes – que son ennemy. Tiercement, qu'on ne doit combatre que en deux cas, en nécessité et a son avantage; et que les emprises soient secretes, a l'exemple des Ronmains qui avoient acunefois desconfit leur ennemy avant que leur conseil feust sceu hors le senat et ceulx qui le devoient savoir. Ne on ne se doit mie aussi exposer ne mettre en grant peril, a l'emprinse de son ennemy* (ms. Vat. Reg. lat. 894, f. 184r–v).

⁷³ On peut donner en exemple le célèbre pamphlet de François de Monte-Belluna qui, écrivant après la bataille de Poitiers, voyait surtout la main de Dieu dans les revers français: *intelligis (. . .) Deum esse qui suscitavit hostes et civilia bella regno nostro vastando* (André VERNET, Le »Tragicum argumentum de miserabili statu regni Francie« de François de Monte-Belluna (1357), dans: Annuaire-Bulletin de la Société de l'Histoire de France (1962–1963) p. 144; cf. aussi p. 122: »La raison profonde de l'abaissement du pays n'est finalement ni l'incompétence militaire des chefs, ni l'inconsistance des troupes. La gangrène morale dont souffre le royaume, le refus de toute contrition, l'impiété invétérée ont inéluctablement provoqué la punition divine«).

⁷⁴ Montreuil justifie son intrusion dans l'art militaire bien qu'il ne soit pas un combattant, par le fait que les clercs, par leur connaissance du passé, peuvent donner de précieux conseils aux militaires, ceux-ci devant méditer et suivre les exemples fournis par les Anciens (cf. 220, 1272–1280).

⁷⁵ 220, 1172–1175; cf. aussi 220, 1122–1124; *Et, se ilz y descendoyent (chevauchée anglaise en France), qu'on fut aux pors a tout grant foison arbalestriers et archiers.*

⁷⁶ 220, 1127–1129; cf. également n. 72: *que les emprises soient secretes.*

⁷⁷ 220, 1126–1127.

sorte obliger l'ennemi à s'épuiser en vains efforts de guerre.⁷⁸ L'importance du «moral de l'armée» est bien vue par notre auteur qui s'exclame: *se le roy Charles les (les Anglais) eust reputé si puissans et tant doubté, ce royaume fut ores a eulx et tout perdus. Et pareillement, se le roy Philippe Dieudonné n'eust eu cuer de haulte emprinse, il n'eust mie en assez peu de temps conquis sur les Angloiz la duchié de Normandie, Anjou, le Maine et Touraine et grant partie de Guienne comme il fist.*⁷⁹

Comment ne pas voir dans tout cela l'expression d'une véritable conscience de la nation qui pousse notre auteur à vouloir défendre coûte que coûte son pays? Rappelons d'ailleurs, à propos de cette force du sentiment national chez Montreuil, qu'il est originaire d'un village lorrain (Monthureux-le-Sec, Vosges, ar. Neufchâteau, c. Vittel); mais, contrairement à ce qui aurait dû être, ce village n'était pas terre d'Empire; il faisait partie d'une petite enclave relevant du bailliage de Langres et donc du roi de France, comte de Champagne.⁸⁰ Or, c'est dans les régions frontalières que s'est affirmée le plus clairement la notion de patrie, que sont nées les premières manifestations de ce qu'on a coutume d'appeler le sentiment national.⁸¹ Jean de Montreuil, à l'instar de Jeanne d'Arc, est un bel exemple de ce phénomène!

Il faut bien souligner toutefois que notre auteur, malgré la virulence de ses attaques anti-anglaises, ne semble pas être un fanatique. La lutte qu'il mène à sa manière tient seulement au fait que les Anglais veulent conquérir le trône de France ou au moins tenir des possessions en France. S'ils restaient chez eux, il n'y aurait pas de problèmes!: *le derrenier roy d'Angleterre, quant il y ot bien pensé, dist l'autrefoiz a un maistre en theologie de nostre estude – ce nous a il recordé – que France seroit tousjours aux François, et aux Angloiz Angleterre. Sur quoy nous creons fermement qu'il disoit voir.*⁸² Les possessions anglaises en France ne peuvent être que source de conflits et le plus sage est que chacun reste chez soi. Il est normal que les habitants de Guyenne ou de Ponthieu *eussent le cuer au roy de France et la fleur de lys au ventre*,⁸³ et qu'en

⁷⁸ 222, 581–585: *se les François ne faisoient tant seulement que garnir leurs pors, passages, bonnes villes et forteresses en eulx poursuivant et les faire tenir sarréz et ensemble, si despendent et perdent yceulx Angloiz tousjours cent foiz plus que ilz ne gainnent en leurs armées et en leurs guerres.*

⁷⁹ 220, 1265–1270.

⁸⁰ L'identification du lieu d'origine de Jean de Montreuil a été faite tout récemment; cf. G. OUY, Jean de Montreuil (alias de Monthureux-le-Sec), Pétrarque et Salutati, dans: *Miscellanea in memoria di Franco Simone*, Torino 1980, p. 47–55 et 591–593.

⁸¹ Cf. Joseph R. STRAYER, Normandy and Languedoc, dans: *Speculum* 44 (1969) p. 11–12; GAUVARD, L'opinion publique (cf. n. 10), p. 146–152.

⁸² 222, 589–593. Le roi d'Angleterre dont il est question ici désigne probablement Richard II, sans qu'on puisse en être sûr. En effet, le 222, première étape du «Traité contre les Anglais», a été rédigé entre 1413 et 1415, avec plusieurs apports successifs et en reprenant des éléments du traité «A toute la Chevalerie». Il est impossible de dater précisément chaque chapitre du 222. Toutefois, les lignes citées appartiennent à un passage qui sera supprimé dans les autres étapes du «Traité contre les Anglais» et dont toutes les idées exprimées se trouvaient déjà dans les digressions du traité «A toute la Chevalerie» (pour ces digressions et leur réemploi dans le «Traité contre les Anglais», cf. *Opera* II, p. 8–11 et 22–23). Cela laisse supposer que la rédaction de ce chapitre appartient au tout premier état du «Traité contre les Anglais» et qu'il est datable de 1413, juste avant ou juste après la mort d'Henri IV (avril 1413): *le derrenier roy d'Angleterre* mentionné peut alors renvoyer soit à Richard II, soit à Henri IV.

⁸³ 222, 542–547: *lesdiz Angloiz n'orent onques si plainement la duchié de Guyenne ne la conté de Pontieu et de Monstereul, qu'ilz n'eussent suspeçon que les gens et habitans des pays n'eussent le cuer au roy de France, comme tres souvent ilz leur reprochoient, disans que tousjours avoient ilz la fleur de liz ou ventre – et en ce creons fermement qu'ils ne mentoient pas.*

conséquence les Anglais perdent temps et argent à essayer de conserver leurs territoires en France,⁸⁴ mais il est non moins normal que les rois d'Angleterre ne veuillent pas être vassaux d'un roi quelconque: *Si semble que les roys d'Angleterre eussent fait que saiges et encore feroient qu'ilz ne tenissent point d'eritaige en ce royaume, car ils ne daignent endurer seigneur ou souverain (. . .). Il doit souffire a un roi d'un royaume comme a un evesque d'un eveschié.*⁸⁵ Tout ceci marque nettement la conscience d'identités nationales différentes.

A la fin de cet exposé, il nous faut au moins évoquer la question du vocabulaire utilisé par Montreuil.⁸⁶ Evoquer simplement, car une étude exhaustive, qui soulève des problèmes assez complexes,⁸⁷ ne saurait être intégrée à cet article: aussi, les quelques remarques qui suivent sont seulement un commentaire minimal des textes qu'on vient de citer, et elles ne veulent que souligner l'intérêt que, dans cette perspective, l'œuvre monstérolienne présente. En effet, bien que la terminologie utilisée par Montreuil soit en grande partie celle qu'on retrouve dans les textes historiques de cette époque, certaines expressions sont à remarquer. Par exemple, les formules *Galliarum regnum* et *gallicane potencie* sont intéressantes à relever, car l'on connaît bien la nouvelle fortune à la Renaissance des termes *Gallia*, *Galliae*, *Gallicus*; leur emploi, près d'un siècle avant, est fréquent chez Montreuil, comme il l'est chez d'autres humanistes férus de culture latine comme Gerson ou Clamanges; mais le terme *Gallia* apparaît aussi chez le Religieux de St-Denis.⁸⁸ Il faut noter aussi à ce sujet que, dans son œuvre historique, notre auteur utilise de préférence les anciennes dénominations *Francia*, *Franci* plutôt que *Gallia*, *Gallici*.⁸⁹ Il n'est pas non plus sans intérêt de remarquer

⁸⁴ Montreuil insiste à plusieurs reprises sur le coût de la guerre pour les Anglais (cf. en particulier 220, 854–859, 1163–1166, 1412–1414; 222, 596–600). En somme, aux yeux de notre auteur, *n'est mie sens ne prudence, ce dit l'en communement, d'acquérir un heritaige et le garder longuement qui couste beaucoup et ne vault riens* (220, 1032–1034).

⁸⁵ 220, 1011–1020.

⁸⁶ L'on sait toute l'importance qu'il faut attacher à l'étude du vocabulaire dans l'histoire des idées et des mentalités: «Surtout dans le domaine si délicat et si complexe de l'histoire des mentalités, hors de l'histoire des mots, il n'y a point de salut» (GUENÉE, cf. n. 1, p. 17).

⁸⁷ Je ne fournirais ici qu'un seul exemple de la minutie que nécessite une enquête sur le vocabulaire. Dans un discours adressé à Benoît XIII en 1413 au nom du roi de France, Montreuil s'exclame: *Quis insuper Almanos Germanosque et Anglicos ac ceteros Christianitatis principes illuc venire induxit? (. . .) Rex Francie* (ép. 196, 45–46); dans ce même discours, il évoque plus loin les bénéfices d'Anglie, *Almanie Germanieue aut Hunorum* (ibid. 155). Que recouvre cette distinction entre *Almani* et *Germani*, distinction que l'on ne retrouve ni ailleurs dans l'œuvre monstérolienne, ni, à ma connaissance, chez un autre auteur? Il est bien difficile d'y répondre. La lettre faisant partie d'un recueil autographe, il ne peut s'agir d'une variante marginale intégrée par la suite dans le texte. Peut-être Montreuil ne recherchait-il qu'un effet de style en employant deux synonymes (dans le reste de son œuvre en effet, notre auteur désigne l'Allemagne de son époque deux fois par le terme *Germania*, une fois par *Almania*, ce qui laisserait supposer que chez lui les termes sont synonymes); mais pourquoi alors, par exemple, n'avoir pas recherché dans la même phrase un effet de style parallèle en utilisant le terme *Britannos* – qu'il emploie ailleurs – à côté de *Anglicos*?

⁸⁸ Ed. BELLAGUET (cf. n. 37) I, p. 134: *Absit ut Gallie continuata fidelitas tanto monstro deformatur!* Le Religieux utilise assez fréquemment le terme *Gallici*, la plupart du temps en rapportant des faits militaires (cf. par exemple I, 168, 170, 182–188, 360–368, 372–378, etc.).

⁸⁹ Dans le ms. Paris, B. N. lat. 13062 qui contient le «Regali ex Progenie», une note marginale de Jean Lebègue postérieure mais de peu seulement à la mort de Montreuil, reproche à ce dernier d'avoir utilisé le terme *Francorum* alors qu'il aurait fallu celui de *Gallorum*: *hic super isto verbo Francorum, melius n.(?), salva scribentis pace, dixisse debuisset Gallorum cum cause que hic narrantur per Gallos non per Francos facta*

l'emploi répété que Montreuil fait du terme «souveraineté» et de son adjectif «souverain»: *droiz royaulx et souverains, seigneur cappital et souverain*; par cette insistance que l'on ne retrouve qu'à un moindre degré dans les autres textes contemporains, Montreuil souligne que la souveraineté est fondamentalement liée à la couronne de France.⁹⁰

Pour conclure, je voudrais évoquer un dernier point à propos de la distinction qu'ont tentée de faire certains historiens contemporains entre «patriotisme culturel» et «patriotisme proprement politique», le second étant dégagé de toute considération littéraire.⁹¹ Peut-on réellement dissocier ces deux aspects qui relèvent tous deux de ce qu'on peut appeler un sentiment de fierté nationale? On a pu bien montrer que chez Robert Gaguin par exemple, le grand humaniste de la seconde moitié du XV^e siècle, ces deux formes du sentiment national sont indissolublement liées et que «l'humanisme n'est pas seulement au service des Lettres et de la foi, mais aussi au service de l'Etat, et le patriotisme culturel est indissociable du patriotisme politique».⁹²

Or, trois quarts de siècle plus tôt déjà, Gerson notamment fait la remarque que la gloire d'un pays s'affirme d'autant mieux si des historiens éloquents se chargent d'en transmettre le souvenir (*memoriam litteris adjutam*).⁹³ On ne trouve pas dans l'œuvre

extiterint, primum enim circa annum domini .iiii^c. xx., sub Pharamundo .i. eorum rege, exortum est nomen Francorum quo tempore gens illa Francorum in Gallias descendit (f. 157r). – Sur Jean Lebègue, cf. G. OUY, Le songe et les ambitions d'un jeune humaniste parisien vers 1395, dans: *Miscellanea di studi e ricerche sul Quattrocento francese*, sous la dir. de F. SIMONE, Torino 1966, p. 368–375.

⁹⁰ Il peut être intéressant aussi de noter d'autres expressions utilisées par Montreuil dans les extraits présentés ici. Ainsi, dans le passage cité plus haut (p. 133), *se les Escoz et lez Galois, les Espaignos et cheux d'Irlande* (. . .), il est probable que le terme *Espaignos* désigne les Castellans (Montreuil à deux reprises (ép. 18, 25; 220, 971) appelle la Castille royaume d'Espagne; le mot Espagnols n'est pas utilisé ailleurs et celui de Castellans n'apparaît pas dans son œuvre), comme il le faisait déjà chez Philippe de Mézières (Nicolas JORGA, Philippe de Mézières 1327–1405, Paris 1896, p. 68 et 69 n. 1); le Religieux de St-Denis, de son côté appelle presque constamment «roi d'Espagne» le roi de Castille (éd. BELLAGUET I, 72–76, 180, 324; II, 278, 416 etc.) tandis que Froissart «ne donne le nom d'Espagne qu'à la Castille» (Chroniques, éd. KERVYN DE LETTENHOVE, Bruxelles 1867–1877, t. 24, p. 295). La vieille identification Espagne-Castille est donc loin d'avoir disparu au début du XV^e siècle. – On peut remarquer également l'utilisation que Montreuil fait du terme *gens*; tandis que Gerson parle du tres chrestien royaume de France, Montreuil évoque, lui, une *gens – plenam gratiarum omnimode gentem super Francos minime invenies – gens admirable*, à opposer bien sûr aux féroces *gentes Germanie* (c'est dans la même lettre, ép. 117, 89–100, que Montreuil évoque les uns et les autres).

⁹¹ Cf. notamment Nicholas MANN, Humanisme et patriotisme en France au XV^e siècle, dans: *L'originalité du XV^e siècle. Cahiers de l'Association Internationale des Etudes françaises* 23 (mai 1971) p. 42: «Nous essayerons donc, en général, de distinguer entre ce que nous appellerons le patriotisme culturel, croyance en la supériorité (ou du moins en l'égalité) du génie français dans son expression littéraire vis-à-vis de l'Italie, et le patriotisme proprement politique qui, lui, aboutira à des œuvres dont les arguments et les valeurs, indépendamment de toute considération littéraire, seront de caractère nationaliste dans un contexte historique précis».

⁹² Mireille SCHMIDT-CHAZAN, Humanisme et sentiment national chez Robert Gaguin, dans: *Le métier d'historien au Moyen Age. Etudes sur l'historiographie médiévale*, sous la dir. de B. GUENÉE, Paris 1977, p. 299; cf. aussi: «l'œuvre de Gaguin réunit ces deux aspects du patriotisme: en adoptant la langue latine et les modèles italiens, il prouve par l'exemple la valeur des humanistes français et revendique pour eux l'égalité culturelle avec les Italiens; mais, en même temps, il ne cesse d'exalter la gloire de la France, d'affirmer la grandeur de ses ancêtres, de ses rois, l'éclat de sa culture, comme il ne cesse d'inciter à la méfiance vis-à-vis de l'Anglais perfide et de l'Italien haineux et cruel» (ibid.).

⁹³ Sermon «Dominus regnavit» prononcé le 25 août 1393: *Et utinam ingentibus et maximis regum nostrorum virtutibus pares in eloquentia scriptores accessissent. Gallia sane quamquam Dei nutu abunde*

historique de Montreuil d'affirmation aussi explicite, et il est certain que rien dans ses deux principaux traités polémiques, ›A toute la Chevalerie‹ et ›Traité contre les Anglais‹, ne trahit une recherche littéraire, un souci d'affirmation culturelle. C'est ainsi, par exemple, que lorsque Montreuil présente l'étape latine de son ›Traité contre les Anglais‹, il justifie de cette manière le choix de la langue: *quatinus alienigenis et ceteris, qui sermonis gallici sunt ignari, brevi sub compendio materia huiusmodi nota esset*;⁹⁴ il ne s'agit, en somme, que d'adapter la propagande pour atteindre un niveau international!

Toutefois, l'humanisme dont il fait preuve dans son recueil épistolaire laisse des traces dans son œuvre historique et polémique. Le ›Perbrevis epilogus‹ notamment se détache quelque peu de la tradition médiévale: »le ton général, la recherche, maladroite, mais évidente, du style sont nouveaux; surtout, le dernier quart de cette petite œuvre, consacrée à un parallèle assez poussé entre Charlemagne et Octave, avec citations de Cicéron et de Florus, annonce que les temps sont changés.«⁹⁵ Un autre exemple d'un certain souci humaniste se trouve dans le ›Traité contre les Anglais‹: Montreuil souligne le rattachement de la Guyenne au royaume de France par le rappel que déjà César faisait de l'Aquitaine la troisième partie de la Gaule.⁹⁶ Dans une lettre au connétable Bernard d'Armagnac où il donne des conseils militaires, il conclut par un appel à suivre l'exemple des Romains.⁹⁷

Il faudrait plutôt envisager que Jean de Montreuil, comme tous les lettrés de l'époque, avait une conception très »élitiste« de son activité d'humaniste. Celle-ci ne serait valable que pour un certain milieu, un milieu »choisi«. Dans ses écrits, il modifie références et style en fonction de son public: s'il s'adresse à des amis comme Nicolas de Clamanges ou à une personne privée qu'il considère comme lettrée, il cherche à se modeler sur les Anciens; s'il veut toucher un large public, s'il entend être en somme un propagandiste efficace, alors ne compte que la recherche des arguments les plus frappants pour emporter la conviction.

Il me semble que Montreuil annonce les »Rhétoriciens«, ces écrivains d'une période mal définie – grosso modo entre Villon et Marot – mais que l'on peut faire

aucta famataque sit, apud omnes tamen et maxime posteros clarior et quodammodo immortalior effulsisset; viros insuper haberemus quos Graecis ac Italis aut praeponere liceret aut opponere. Haberemus etiam unde mordax lividaque aemulorum gallici nominis insultatio posset repelli. Deinde nequaquam vindicanda semper nobis forent ab externis insignia virtutum exempla; nostra quippe in promptu essent quibus abundaremus; neque enim tot praefulgida virorum illustrissimorum nomina exstinxisset oblivio nec memorandorum tot gestorum memoriam vetustas consumpsisset litteris non adjunctam, cum ita in Gallicis fuit factorum quam verborum cura major (Œuvres complètes. V, n° 223, p. 240–241). – Gerson reprend là un thème qu'il avait abordé quelques années plus tôt dans son traité inachevé contre Juan de Monzon; cf. G. OUY, La plus ancienne œuvre retrouvée de Jean Gerson: le brouillon inachevé d'un traité contre Juan de Monzon (1389–1390), dans: Romania 83 (1962) p. 472.

⁹⁴ 223, 77–78.

⁹⁵ Jacques MONFRIN, La figure de Charlemagne dans l'historiographie du XV^e siècle, dans: Annuaire-Bulletin de la Société de l'Histoire de France (1964–1965) p. 70; cf. aussi Ian SHORT, A Study in Carolingian Legend and its persistence in latin historiography (XII–XVI cent.), dans: Mittellateinisches Jahrbuch 7 (1972) p. 139.

⁹⁶ 222, 748–750: *Du temps de Julius Cesar, en un livre qu'il fist de ses batailles en France, que l'en appelloit lors Gaule, ou il designe et divise France en trois parties, il fait de Guienne la tierce part*; texte semblable dans 223, 676–680 et 224, 735–738.

⁹⁷ Il s'agit de la même lettre que celle mentionnée plus haut, n. 72.

remonter au XIV^e siècle. »Ce qui frappe, lorsqu'on aborde les écrivains de cette période, c'est la polyvalence de leurs talents, l'universalité de leur activité littéraire, et, dès qu'on les étudie, leur engagement sur le plan de la >chose publique< d'une part et sur le plan de l'art et de la culture d'autre part. (. . .) En vérité, leur conscience d'écrivain est profondément ambitieuse.«⁹⁸ Jean de Montreuil n'a certes pas la polyvalence et toute la culture de ses successeurs; mais n'est-il pas, lui aussi, de ceux qui mettent leur plume au service de leurs convictions, qu'elles soient »nationalistes« ou culturelles, et au service de la chose publique? Il est avant tout un »homme du gouvernement«. Lorsque s'offre la possibilité d'une entente sérieuse avec le roi Richard d'Angleterre, Montreuil écrit à un prince anglais, probablement Jean de Gand, une longue lettre pour appuyer la recherche de la paix;⁹⁹ lorsque les nuages guerriers s'amoncellent, il n'hésite pas – et tant pis si cela l'amène à se contredire! – à promouvoir une guerre offensive qui, seule, à ses yeux, peut mettre un terme aux prétentions anglaises; quand les combats sont défavorables pour la cause des Valois, il résiste et continue de plus belle à proclamer qu'il ne faut surtout pas traiter. Nul doute que, s'il avait vécu, Montreuil n'ait été un des plus ardents partisans de Jeanne d'Arc.

⁹⁸ Pierre JODOGNE, *Les »Rhétoriciens« et l'humanisme*, dans: *Humanism in France*, ed. by A. H. T. LEVI, Manchester 1970, p. 161.

⁹⁹ 232, *Opera III*, sous presse; ms. Paris, B. N. lat. 12544, ff. 208v–212v.